

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
CHAULHAC - Commune

Séance du lundi 18 août 2025

Délibération N° DE_028_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	7	7
Date de la convocation : 07/08/2025		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-huit août deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (MAIRIE - Salle du conseil), sous la présidence de Gérard ROUSSET.

Présents : Gérard ROUSSET, Daniel ROUSSET, Laurent ARCHER, Christine ARCHER, Didier BRUNEL, Alain POURCHER, Thierry COMBES

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Daniel ROUSSET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Adhésion au Service de Remplacement du Centre de Gestion de la Lozère

VU le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.452-44,

CONSIDÉRANT que le Centre de Gestion peut mettre à disposition du personnel affecté à des missions temporaires ou de remplacement du personnel momentanément indisponible,

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le centre de gestion a créé et mis en place un service de mise à disposition de personnel.

Il est possible d'adhérer à ce service, sachant qu'une convention ponctuelle sera passée avec le Centre de Gestion seulement lorsqu'un remplacement sera envisagé pour assurer une mission temporaire. Cette convention précisera les tâches confiées, la période et le coût de la mission de remplacement.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention-type passée avec le centre de gestion en précisant les conditions d'exécution de cette mise à disposition.

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE D'ADHERER au service remplacement du centre de gestion de la Lozère,

DECIDE DE MANDATER Monsieur le Maire pour la signature des conventions de mise à disposition ponctuelles à venir,

DIT que les dépenses nécessaires seront autorisées après avoir été prévues au budget.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Gérard ROUSSET
Président de séance

Daniel ROUSSET
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 21/08/2025

Date de réception de l'AR: 21/08/2025

048-214800468-DE_028_2025-DE

A G E D I